

LA GAZETTE MUNICIPALE

Bulletin d'information



Mairie

Place de la Mairie

25360 NANCRAY

Tel : 03.81.55.21.66

Fax : 03.81.60.10.56

contact@mairie-nancray25.fr

Avril 2014

L'édito du Maire

Les élections sont passées, le maire et les adjoints sont élus, les commissions sont créées, nous sommes déjà tous au travail.

Avec l'aide précieuse des personnels administratifs et des services techniques, j'endosse petit à petit mes nouveaux habits de maire. Il faut assurer la gestion des affaires courantes afin d'éviter toute coupure. Les dossiers sont nombreux, le plus important étant d'élaborer le budget primitif 2014 qui devra être voté par le conseil municipal avant fin avril.

Je désire me consacrer pleinement à notre commune, c'est pourquoi j'ai décidé de ne pas siéger à la CAGB. Les deux autres conseillers que vous avez élus sauront nous représenter efficacement au sein de la Communauté d'agglomération.

Les adjoints, très présents, ne ménagent pas leurs efforts pour exercer au mieux leurs responsabilités dans les domaines qui leur ont été attribués.

J'ai le désir d'être un maire de proximité. Les portes de la mairie vous sont ouvertes, les réunions de conseil municipal sont publiques.

N'hésitez pas à me faire part de vos préoccupations et de vos suggestions.

Je souhaite renforcer les liens entre tous les habitants et que NANCRAY soit un village où il fait bon vivre.

Très sincèrement.

Le Maire

Frédéric SALVI

Les échos du conseil municipal

SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2014

Constitution et désignation des membres des commissions municipales :

Le conseil municipal décide de créer cinq commissions municipales.

Commission FINANCES : budgets, baux communaux, contrats d'assurance, travaux d'investissement, consultation des entreprises, économie (artisanat, commerce, emploi).

Président : Frédéric SALVI et **Vice-président** : Jean-Pierre BOUR

Membres : Vincent FIETIER, Barbara KURTZMANN, Nathalie LANTENOIS, Daniel ROLET, Jean SANCEY-RICHARD, Stéphane SAUCE.

Commission BOIS : forêt, agriculture, embellissement et fleurissement du village.

Président : Frédéric SALVI et **Vice-président** : Jean SANCEY-RICHARD

Membres : Jean-Pierre BOUR, Sylvie CATTET, Valérie GERENT, Annette GIRARDCLOS, Cédric ROBERT, Monique RAMEL, Stéphane SAUCE.

Commission ANIMATION : affaires scolaires et périscolaires, petite enfance, jeunes et personnes âgées, associations, culture, sport.

Président : Frédéric SALVI et **Vice-présidente** : Annette GIRARDCLOS

Membres : Sylvie CATTET, Vincent FIETIER, Valérie GERENT, Nathalie LANTENOIS, Nathalie LAPAYRE, Monique RAMEL.

Commission DOMAINE PUBLIC et GESTION COMMUNALE : assainissement, eau, électricité, bâtiments communaux, voirie, viabilisation, urbanisme, cimetière, sécurité sur la commune.

Président : Frédéric SALVI et **Vice-président** : Norbert ANGUENOT

Membres : Jean-Pierre BOUR, Barbara KURTZMANN, Nathalie LANTENOIS, Cédric ROBERT, Daniel ROLET, Jean SANCEY-RICHARD.

Commission COMMUNICATION et INFORMATION : site internet, bulletin municipal, réunions publiques, animations, cérémonies, affichage, articles de presse, gestion et occupation des salles.

Président : Frédéric SALVI et **Vice-présidente** : Nathalie LANTENOIS

Membres : Jean-Pierre BOUR, Vincent FIETIER, Valérie GERENT, Nathalie LAPAYRE, Stéphane SAUCE

Désignation des délégués communautaires :

- **Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Gour**

Titulaires : Frédéric SALVI, Jean-Pierre BOUR et Jean SANCEY-RICHARD

Suppléantes : Barbara KURTZMANN et Nathalie LANTENOIS

- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue

Titulaires : Jean-Pierre BOUR et Jean SANCEY-RICHARD :

Suppléants : Nathalie LANTENOIS et Cédric ROBERT

- Syndicat d'Etudes et d'Aménagement du Canton de Besançon Sud Plateau

Titulaires : Frédéric SALVI et Daniel ROLET

Suppléantes : Nathalie LANTENOIS et Nathalie LAPAYRE

Désignation de délégués auprès d'organismes extérieurs

- Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

Frédéric SALVI

- Association des Communes Forestières du Doubs

Titulaire : Jean SANCEY-RICHARD

Suppléant : Stéphane SAUCE

Indemnité des élus :

Indemnité de fonction versée au Maire :

Etant en **période de crise**, le Maire propose de ramener l'indemnité à 21,5 % de l'indice brut 1015 soit 817,35 € brut (indemnité maximale percevable 1624,70€)

Indemnité de fonction versée aux adjoints :

L'indemnité est fixée à 10,75 % de l'indice brut 1015 soit 408,65 brut.

Indemnité de fonction versée au conseiller municipal délégué : Jean SANCEY-RICHARD

L'indemnité est fixée à 5,26 % soit environ 199 €.

Questions diverses :

-Possibilité d'emprunter tables et bancs en bois gratuitement (document à signer en mairie pour les emprunteurs).

-Organisation par Jean SANCEY-RICHARD d'une marche d'une quinzaine de kilomètres le 1^{er} mai pour faire le tour du village et de sa forêt.

-Avis favorable pour le prêt de la salle du Vaizot au Conservatoire de Besançon et à l'école de musique du plateau pour l'organisation d'un concert le 14 juin.

-L'association « Noël pour tous » disposera gratuitement de la salle du Vaizot pour sa soirée annuelle.

-Etat des lieux des chemins de Nancray à prévoir.

-Demande de Dimitri MORIN pour poser un panneau publicitaire avec les coordonnées de certains commerçants au Musée des Maisons Comtoises afin de favoriser l'économie du village.

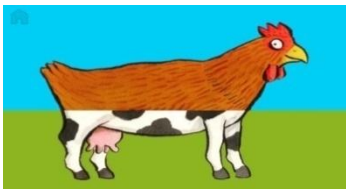
-Dépôt de gravats en face du restaurant : est-ce un terrain public ou privé ? Attention : le ruisseau « le Vaizot » passe juste en-dessous.

-Courrier R+AR des établissements LANTENOIS demandant quel est le cabinet mis en cause dans la plus-value concernant l'amiante dans la chaufferie de la salle du Vaizot. Après consultation du dossier de la salle, Jean-Pierre BOUR précise que M. LANTENOIS n'avait pas été missionné pour la recherche d'amiante dans la chaufferie et que la plus-value des 23 423 € ne lui est pas imputable.



La vie associative

- La DYNAMIQUE organise une randonnée dans le massif du Jura. Pour en savoir plus, consultez la rubrique « les prochains rendez-vous » de ce bulletin.



Pêle-mêle

➤ TONDEUSES ET AUTRES...

Régulièrement des habitants de Nancray se plaignent des troubles de voisinage provoqués par des personnes peu respectueuses des textes en vigueur et de la tranquillité de leurs voisins (outils de jardinage, cris d'animaux...).

Les horaires autorisés pour les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique (la tonte, le débroussaillage, le tronçonnage etc....) sont les suivants :

	Matin	après-midi
lundi au vendredi	8 h 30 à 12 h 00	14 h 00 à 19 h 30
Samedi	9 h 00 à 12 h 00	15 h 00 à 19 h 30
dimanche et jours fériés	10 h 00 à 12 h 00	

L'émission de bruit en infraction aux dispositions en vigueur et la récidive sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de troisième classe, soit 450 € au plus. En peine complémentaire et le cas échéant, la confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction, peut être effectuée.

Sont concernés également les bruits liés à une activité professionnelle, culturelle, sportive ou de loisirs.

➤ SECURITE AUX ARRÊTS DE BUS

Les phases de descente de bus (notamment scolaires) dans la Grande Rue créent des zones à risques. Le maire invite les usagers à être très attentifs et à utiliser les passages piétons lorsqu'ils traversent la chaussée. Il est souhaitable que les parents relayent ce message à leurs enfants.

➤ VITESSE DANS LE VILLAGE

Soyons **raisonnables**, soyons **responsables** et n'attendons pas **LE dramatique** accident pour le devenir.

Le village comporte des zones à **50 km/h** et à **30km/h** pour le confort et la sécurité de tous, **respectons** ces limitations.

➤ CHIENS

Les propriétaires de chiens sont invités à **respecter** les règles d'hygiène et de propreté collectives en **ramassant** les déjections de leurs animaux de compagnie.

➤ BRÛLAGE

Le **brûlage** en plein air de **déchets et détritrus de toute nature** est rigoureusement **interdit** dans les agglomérations.

A propos des « déchets verts » :

Ce sont des déchets végétaux (branchages, tontes de gazon, ...) dont le détenteur veut se débarrasser. Ils doivent être déposés en déchetterie ou mieux, compostés.

➤ FORÊT

- **Vente de bois**

Une vente de **résineux** avait lieu à Champagnole le 9 avril 2014.

La commune présentait un lot de 685 m³ dont 483 m³ d'arbres sous-écorce ; dans les parcelles 26 de Faule, 50 du Peu d' Ecot et 51 les Essarts.

Ce lot a été adjugé à la société CALVI pour une somme de 34 186 €.

Cette somme s'inscrit dans le cadre des prévisions annuelles de recettes forestières.

- **Route Forestière de la Côte.**

Cette route qui avait suscité quelques réticences à l'époque de sa création semble donner satisfaction aux affouagistes et autres usagers.

Difficile d'imaginer aujourd'hui l'exploitation des parcelles 17 à 23 sans cette structure.

Elle a nécessité un gros investissement malgré les aides prévues à 40%, revues un peu à la baisse en réalité.

Il convient donc d'en prendre soin et de l'entretenir.

Pour éviter les ornières qui se forment déjà et la création d'une « pelouse » au milieu de la route, il suffit simplement de toujours rouler à droite, à l'aller comme au retour, pour utiliser toute la surface de la chaussée.

Merci à tous d'acquiescer ce réflexe.



Les prochains rendez-vous

❖ MARCHE/DECOUVERTE des limites du territoire communal

- A découvrir sur la feuille jointe avec ce bulletin, vous pourrez l'utiliser pour participer à cette activité.



LA DYNAMIQUE

propose une randonnée

Jeudi 29 mai (Ascension)

« Le Chasseron »

(sommet du massif du Jura dans le canton de Vaud, *SUISSE* - 1607 m)

Déconseillée aux enfants de moins de 12 ans

Rendez-vous place de la mairie à 8H15 pour un départ à 8H30

Déplacement voiture personnelle

Participation : 2€ par personne, à régler à l'inscription

Repas tiré du sac

Prévoir chaussures adaptées et bâtons

Inscriptions avant le 22 mai

✂-----

Bulletin d'inscription randonnée

Famille..... Tél.....(portable de préférence)

Nombre de participants :x 2 €

Renseignements et bulletin à déposer chez :

Frédéric SALVI - 2 clos des vergers à Nancray

Tél. : 03.81.60.12.99

Martine ROUSSEL-GALLE - 22 rue du stade à Nancray

Tél. : 03.81.55.27.24

❖ **COMMÉMORATION DU 69° ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION de la FRANCE et de l'EUROPE le 8 MAI 1945.**

Cérémonie dans la commune de **NAISEY-LES-GRANGES** :

- **10 H 30** office religieux à la mémoire des victimes de toutes les guerres en l'église de **NAISEY-LES-GRANGES**
- **11 h 30** : cérémonie au monument aux morts.

❖ **ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2014**

- Les prochaines élections européennes auront lieu le 25 mai 2014, salle René Tatu. Si vous ne pouvez pas être présent à cette élection, pensez à la procuration. Vous pouvez obtenir cette dernière en gendarmerie.

❖ **CONCERT DE MUSIQUE** le 14 juin 2014 à 20h00 à la salle du Vaizot: avec les élèves du conservatoire et l'école de musique du Plateau, **entrée gratuite.**

❖ **AGROBIOCONSO** nous signale le printemps du bio les 17 et 18 mai Place de la Révolution à Besançon.

❖ **« MES P'TITES FOLIES »**

Ouverture très prochaine de « **Mes p'tites Folies** » au 8 Grande Rue.

Il s'agit d'un dépôt-vente de prêt-à-porter féminin et de retouches en couture.

Vous y trouverez également des bijoux et des objets de décoration de créateurs locaux, et le service de repassage des chemises hommes.

Si d'ores et déjà vous souhaitez déposer des vêtements, vous pouvez me contacter au 06 88 74 75 02 (Carole Zika). A bientôt

❖ **INFORMATION IMPORTANTE** au dos de cette feuille



IMPORTANT

Ce bulletin municipal est distribué **exceptionnellement** en format papier à l'ensemble des foyers. Dès le prochain bulletin, nous reviendrons au **système précédent**, tel qu'il a été organisé jusqu'à présent. Vous pourrez suivre l'information de notre village en accédant au site internet www.nancray.fr ou pour certains, continuer à recevoir le support papier. Nous vous rappelons que dans un **souci éco-responsable**, il est préférable de consulter l'information en **mode numérique**. Si malgré tout vous souhaitez recevoir un support papier et que vous n'êtes pas inscrit actuellement, vous devez le signaler à la mairie.

Pour rappel, sur la page d'accueil www.nancray.fr se trouve un encart **newsletter** dans lequel vous pouvez saisir votre adresse mail et cliquer sur « s'inscrire ». Grâce à cela, vous serez averti de la mise en ligne du bulletin municipal et/ou d'actualités du village.

Simple comme bonjour !!!
Vous tapez votre adresse de messagerie, vous cliquez sur s'inscrire et c'est terminé.

ACCUEIL
LE VILLAGE
MAIRIE
VIE ASSOCIATIVE
VIE ECONOMIQUE
VIE SPORTIVE
VIE SCOLAIRE
VIE PÉRISCOLAIRE
VIE CULTUELLE
MUSÉE
LES ASSOCIATIONS
CONTACT

↳ Newsletter

Votre adresse email

S'inscrire Se désinscrire

MAIRIE DE NANCRAY
Place de la Mairie 25360 NANCRAY
Tél : 03.81.55.21.66

INSCRIPTIONS

Marche/découverte

Bourse aux vélos

Vélo loisirs

✂-----

Coupon mairie pour le bulletin d'information, *la Gazette municipale*.

(Cocher la case qui correspond à votre choix)

- Je souhaite recevoir la version papier du bulletin.
- Actuellement inscrit(e) à la version papier, je ne souhaite plus la recevoir.

Nom : _____ prénom : _____

Adresse : _____

Tel : _____ signature : _____